

AVIS AUX CONCURRENTS

OBJET : APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N°02/2026/EACCE RELATIF AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE POUR LE COMPTE DE L'EACCE.

Suite aux demandes d'éclaircissement exprimées par des concurrents de l'appel public à la concurrence cité en objet, nous avons l'honneur de vous communiquer les éléments suivants :

Question 1 – Cautionnement provisoire : L'article 8 du règlement de consultation mentionne « 100.000,00 DH (quatre-vingt mille dirhams) », alors que l'avis d'appel à la concurrence et l'article 15 du CPS indiquent 100 000,00 DH (cent mille dirhams). Le montant à retenir est-il bien de 100 000,00 DH ?

Réponse :

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **100 000,00 DH (cent mille dirhams)**. L'article 08 du règlement de consultation a été rectifiée.

Question 2 – Flotte automobile : Le détail estimatif retient 59 véhicules de 6 CV, 3 de 8 CV et 1 de 9 CV, alors que la liste du parc figurant au CPS (article 27) fait ressortir 60 véhicules de 6 CV, 2 de 8 CV et 1 de 9 CV. Quelle répartition retenir ? Par ailleurs, le véhicule n°62 (Dacia Dokker, matricule M214499) affiche un prix d'acquisition de 11 631,00 DH TTC. Ce montant est-il exact ?

Réponse :

La répartition à retenir est celle de la liste du parc automobile figurant à l'article 27 du CPS, soit 63 véhicules : **60 véhicules de 6 CV, 2 véhicules de 8 CV et 1 véhicule de 9 CV**. Le bordereau des prix – détail estimatif a été rectifié en conséquence.

Le prix d'acquisition du véhicule n°62 (Dacia Dokker, matricule M214499) est de **116 321,00 DH TTC** qui a été rectifiée au niveau du CPS.

Question 3 – Tous risques informatiques : Le détail estimatif retient un capital à assurer de 5 381 300,00 DH, alors que les valeurs d'entrée du matériel informatique indiquées au CPS (article 27, §8, années 2021 à 2026) totalisent 1 778 723,61 DH. Quel est le capital à assurer au titre de cette garantie ?



Réponse :

Le capital à assurer au titre de l'assurance tous risques informatiques est de **5 381 300,00 DH**. Il correspond à la valeur de l'ensemble du parc informatique à couvrir (matériel informatique de bureau et périphériques, imprimantes, Datacenter et postes téléphoniques fixes), y compris le matériel acquis antérieurement à 2021. Le tableau de l'article 27, §8 du CPS ne reprend que les valeurs d'entrée des acquisitions des cinq dernières années ; le CPS a été complété sur ce point.

Question 4 – Taxes applicables à la flotte automobile : Le détail estimatif mentionne des « taxes RC 15 % » et des « taxes GA 13 % ». Les offres doivent-elles être établies sur la base des taux de taxes en vigueur à la date de remise des offres ?

Réponse :

Les offres doivent être établies sur la base des **taux de taxes en vigueur à la date de remise des offres**. Les taux figurant dans les intitulés des colonnes du détail estimatif sont donnés à titre indicatif, ces intitulés ont été modifiés en conséquence. En cas de changement ultérieur du taux de la taxe des assurances, les dispositions de l'article 16 du CPS s'appliquent.

Question 5 – Statistiques de sinistralité : L'avis aux concurrents du 15/10/2026 communique les montants suivants, « sans frais de gestion » : 5 240 240,04 DH pour l'exercice 2024 et 4 677 919,05 DH pour l'exercice 2025. a) Ces montants concernent-ils uniquement les garanties maladie-maternité complémentaire ou l'ensemble des garanties de la branche groupe prévoyance santé ? Les accidents du travail, l'individuelle accidents et les assurances de dommages en sont-ils exclus ? b) S'agit-il des prestations effectivement réglées au cours de chaque exercice ou de la consommation (sinistres survenus), y compris les dossiers en cours et les provisions ?

Réponse :

a) Les montants communiqués concernent uniquement les garanties maladie-maternité complémentaire et n'inclut pas les autres branches à savoir assurance gros risque, assurance décès toutes causes (y compris le capital décès supplémentaire et le capital décès double effet) et assurance incapacité-invalidité ainsi que les assurances de dommages (multirisque industrielle, tous risques informatiques, responsabilité civile exploitation et flotte automobile) en sont exclus.

b) Les montants communiqués correspondent aux prestations effectivement réglées au titre de chaque exercice.

Question 6 – Multirisque industrielle : Confirmation des capitaux à assurer au titre du matériel de laboratoire, description précise de l'activité exercée par les laboratoires et confirmation que les autres risques concernent exclusivement des bureaux administratifs.

Réponse :

Les capitaux à assurer au titre du matériel de laboratoire (garantie incendie-explosion) s'élèvent à **57 137 508,53 DH**.



Le tableau des capitaux à assurer a été mise à jours au niveau du CPS.

Les laboratoires de l'EACCE réalisent des analyses physico-chimiques, microbiologiques et de recherche de résidus de pesticides et de contaminants sur les produits agricoles et agroalimentaires, dans le cadre du contrôle de la qualité des produits destinés à l'exportation. Il s'agit d'une activité d'analyse en laboratoire, sans activité de production ou de transformation.

Les autres sites concernent des locaux à usage administratif (siège, directions régionales, délégations et représentations) ainsi que des magasins d'archivage, sans activité industrielle.

Les autres risques concernent en général tous les biens appartenant à l'EACCE y compris le matériel mobilier des laboratoires, mobilier et matériel de bureau.

Question 7 – Assurances maladie : Les taux appliqués sur les actifs ou la prime par tête souhaitée ou actuelle.

Réponse :

Les taux de prime applicables au personnel actif constituent des éléments de l'offre financière qui font l'objet de la concurrence.

Par conséquent, le cahier des prescriptions spéciales (article 27), le règlement de consultation (article 8) et le bordereau des prix – détail estimatif ont été mis à jour. Les documents rectifiés sont joints au présent avis et sont téléchargeables sur le site de l'EACCE : www.moroccofoodex.org.ma.



Pour La Directrice Générale
de l'EACCE et Par Délégation
Le Chef du Département
Achats et Affaires Générales
Mme Mina DAKHYR

